

Saint-Germain de la grange



JANVIER 2015 . Infos

Editorial

Sommaire

<i>Plan local d'urbanisme</i>	<i>page 2</i>
<i>Point sur le prochain triennal voirie</i>	
<i>Environnement</i>	
<i>Informations scolaires</i>	<i>page 3</i>
<i>Compte-rendu du conseil municipal du 9 octobre 2014</i>	<i>page 4</i>
<i>Compte-rendu du conseil municipal du 4 décembre 2014</i>	<i>page 5</i>
<i>Cérémonie du 11 novembre</i>	<i>page 6</i>
<i>Animations</i>	<i>page 7</i>
<i>Un peu d'histoire</i>	<i>page 8</i>
<i>Etat Civil</i>	<i>page 8</i>
<i>Informations et Horaires Mairie</i>	<i>Page 8</i>

Bulletin municipal

Directeur de la Publication :
Bertrand HAUET

Réalisation :
Commission Communication

1 rue de la Mairie
78640 Saint-Germain de la Grange

Tél. : 01.34.91.02.10 – Fax : 01.34.89.26.26

Courriel :
mairie.st-germain-de-la-grange@wanadoo.fr

Impression par nos soins

L'Année 2014 vient malheureusement de s'achever dans un climat de morosité. Au niveau national, la croissance économique et l'emploi peinent toujours à montrer des signes favorables, ce qui ne facilite pas le retour de la confiance de chacun d'entre nous en l'avenir. Quant au niveau local, 2014 fut également l'objet de nombreux et gros changements :

- L'élargissement de notre périmètre intercommunal, passant de 7 à 31 communes dès le 1^{er} janvier, avec un renouvellement de ses représentants 3 mois après,
- L'annonce que dès 2015, les périmètres intercommunaux vont encore évoluer pour créer des structures encore plus grosses,
- La mise en route des nouveaux rythmes scolaires,
- La baisse effective et significative des dotations de l'Etat aux communes, qui pourtant assurent une bonne partie de ses missions,
- La mise en œuvre de la loi ALUR, qui va profondément impacter les marges de manœuvre des communes qui veulent se prémunir des excès de l'urbanisation,

Tout ceci dans une ambiance de désinformation récurrente sur le fait que les collectivités territoriales seraient à l'origine de dépenses inconsidérées et se livreraient à des hausses d'impôts intolérables pour les ménages. Les donneurs de leçons sont rarement les plus vertueux. Il faudrait juste qu'ils apprennent à venir sur le terrain et qu'ils s'interrogent sur qui dilapide le plus l'argent public, le plus souvent par absence de courage politique, celui de dire non à tout ce qui n'est pas dans nos moyens.

Rassurez-vous, ce n'est pas la révolution qui se dessine, mais le signe d'un dynamisme qui existe toujours dans notre pays. La mise en place et le redémarrage d'une nouvelle équipe municipale est preuve d'une détermination à aller de l'avant pour nous-mêmes, et pour nos enfants. Nous avons la chance de vivre à Saint germain de la Grange, savourons-la. Je vous souhaite bien sincèrement une très bonne année 2015, remplie d'espoirs et de bonheur.

Bertrand HAUET
Maire

Vice-Président de Cœur d'Yvelines

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

PASSAGE DU POS AU PLU

Le document d'urbanisme de notre commune est un Plan d'Occupation des Sols (POS)

La loi ALUR publiée au Journal Officiel du 26 mars 2014, prévoit la caducité des POS au 31 décembre 2015.

Toutefois, si une procédure de révision est engagée en vue de transformer le POS en PLU avant le 31 décembre 2015, elle pourra être menée à terme sous réserve d'être achevée au plus tard 3 ans à compter de la publication de la loi ALUR, soit le 26 mars 2017.

En matière d'application du droit des sols, la loi ALUR a pour conséquence spécifique l'abrogation des règles de superficie et de coefficient d'occupation des sols édictées par les règlements du PLU.

Le Conseil Municipal de Saint-Germain de la Grange a donc délibéré le 9 octobre 2014 et s'engage à l'élaboration de ce document d'urbanisme PLU.

Un bureau d'études avec l'aide de la DDT de Versailles et Saint-Quentin en Yvelines nous assistera dans cette démarche.

Une concertation avec les habitants sera mise en place tout au long de ce processus, assurée conjointement entre le bureau d'études et le Conseil Municipal.

- Publication d'articles dans le bulletin municipal
- Une page dédiée sur le site internet municipal
- Expositions présentant les orientations majeures du PLU.
- Réunions publiques pour la présentation du diagnostic et la définition des enjeux par le Bureau d'Etudes.
- Elaboration de supports écrits et cartographiques de présentation du PADD, qui seront exposés et débattus en réunion publique.
- Permanence d'élus
- Appui technique pour l'ouverture d'un registre en Mairie pour recueillir les avis et suggestions des habitants. (la date vous sera précisée ultérieurement)

Laurent CHARLES
Maire Adjoint au Développement Durable

POINT SUR LE PROCHAIN TRIENNAL VOIRIE

En dehors des travaux d'entretien de voirie habituels, et dans le cadre de notre prochain triennal voirie, la réhabilitation complète des rues Molière, Corneille et Racine va être entreprise prochainement.

Ces travaux sont naturellement effectués dans le but de contribuer au bien-être des riverains et des utilisateurs de ces rues. A noter que cette dépense dont l'enveloppe globale est d'environ 750000 € représente une très grande part du budget d'investissement de la commune.

C'est un très gros chantier car la municipalité a pour volonté de traiter dans le cadre d'un programme commun la réfection des réseaux d'eaux pluviales, l'enfouissement des réseaux aériens, la création de trottoirs et de places de stationnement, la rénovation de l'éclairage public et la réfection complète de la voirie.

Actuellement, la phase dossier de maîtrise d'œuvre est en cours. L'appel d'offre va nous permettre très prochainement de sélectionner le bureau d'études devant réaliser les plans des ouvrages et piloter entièrement les travaux.

Le moment venu, les riverains seront contactés individuellement pour traiter des aménagements en limite de leur propriété et naturellement informés au cours d'une réunion publique du déroulement de ce programme et des délais de réalisation

Armand LANCESTREMER
Maire Adjoint à la voirie

ENVIRONNEMENT

RESPIREZ BIEN LE C.S.S. (Commission de Suivi de Site) ex CLIS VEILLE !

Non loin de Saint-Germain de la Grange existe une usine d'incinération des déchets ménagers la plus importante du secteur.

La société CNIM, a mis en place depuis le 1er juillet 2014 une analyse en continu des émissions d'ammoniac et le prélèvement continu des dioxines/furanes. (tous les 28 jours)

Il a été également procédé à la modernisation du contrôle-commande du centre, qui procède, entre autres, aux contrôles d'auto-surveillance des rejets (gaz, poussières, métaux lourds etc ...)

Les valeurs relevées lors de ces contrôles sont bien en-dessous des valeurs limites d'émission (VLE) fixées par arrêté préfectoral.

De plus une campagne de mesures effectuée par la société indépendante BURGEAP s'est déroulée du 5 mars au 2 mai 2013. Huit jauges ont été posées à 1,50 mètre du sol dans toutes les communes en périphérie de l'usine.

Il en ressort que les taux de dioxines et furanes sont relativement faibles, de même pour les métaux lourds, rendant de ce fait l'impact du site sur l'environnement proche peu significatif.

Toutes les valeurs relevées sont bien en-dessous des normes européennes et sont inférieures aux moyennes des huit dernières années.

Toutefois, il est à regretter, à titre comparatif, qu'aucune mesure hors fonctionnement de l'usine ne soit disponible. Vous pouvez trouver le compte-rendu de cette réunion sur : http://WWW.driee.iledefrance.developpementdurable.gouv.fr/IMG/pdf/compte-rendu_reunion_du_25_juin_2014_CSS_THIVERVAL_cle2877f1.pdf

Rémy DELEPINE
Conseiller Municipal

Les feux dans les cheminées non équipées d'insert seront, en principe, interdits à partir du 1^{er} janvier 2015.

Notre commune n'est pas concernée par cette mesure.

INFORMATIONS SCOLAIRES

CAISSE DES ECOLES FETE DU JEU

Le samedi 22 novembre, la caisse des écoles a organisé une fête du jeu dans la salle Jules Gohard. Une animatrice spécialisée est venue présenter une grande variété de jeux de société aux familles présentes qui ont pu tester les jeux de leur choix dans une ambiance conviviale.

Suite à cette animation, divers jeux de cartes ont été offerts aux deux écoles.



PROCHAINES ACTIVITES DE LA CAISSE DES ECOLES

Vendredi 30 janvier 2015 : soirée loto

4 avril 2015 : Fête de la Caisse des Ecoles

CARNAVAL DE L'ECOLE MATERNELLE

Samedi 11 avril 2015

REMISE DES DIPLOMES AU LYCEE DE LA QUEUE LEZ YVELINES

BRUN Gladys Baccaauréat général économique et social

GENONI Pauline Baccaauréat général économique et social

ABADIE Julien Baccaauréat professionnel commerce
PIQUET Marine BTS Assistant de gestion PME-PMI

D

AFFAIRES FINANCIERES : DECISION MODIFICATIVE N° 2 BUDGET COMMUNAL 2014

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver les virements de crédits suivants :

Section d'investissement

Chapitre R/024 Produits des cessions + 1000 €

Chapitre D/21 Terrains - 1000 €

SORTIES D'INVENTAIRE BIENS REFORMES OU CEDES

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser la sortie de l'inventaire communal de matériel pour un montant de 19 785,50 €.

PERSONNEL COMMUNAL : OCTROI D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'octroyer à Madame X une prime exceptionnelle de 2500 € en une seule fois, pour le remplacement d'un agent malade.

PROJET DE SCHEMA REGIONAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal par 16 voix pour et une abstention (Monsieur Farès LOUIS) déclare préférer s'abstenir de tout avis sur le projet de Schéma Régional et de Coopération Intercommunale, la phase de concertation retenue prenant la forme de celle retenue lors de la précédente concertation.

Dit que la précédente phase de concertation sur cette question a mis en évidence que la réflexion et la position du Conseil Municipal de Saint-Germain de la Grange, n'ont même pas été portées à connaissance dans les débats.

Dit que sur ces questions, et pour la bonne transparence des procédures présentées, il serait préférable de ne pas revendiquer de concertation lorsqu'elle n'a pas lieu au niveau annoncé.

URBANISME : DENOMINATION DE VOIE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de dénommer la voie nouvelle : Chemin des Vergers

Dit que les numéros sur voirie sont attribués comme suit :

Côté impair

LOT N° 1 : N°1 Chemin des Vergers

LOT N° 2: N°3 Chemin des Vergers

LOT N° 3 : N°5 Chemin des Vergers

LOT N° 4 : N°7 Chemin des Vergers

Côté pair

LOT N° 5 : N°2 Chemin des Vergers

LOT N° 6: N°4 Chemin des Vergers

LOT N° 7 : N°6 Chemin des Vergers

LOT N° 8 : N°8 Chemin des Vergers

URBANISME : AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE LANCER UNE CONSULTATION POUR DESIGNER UN CABINET SPECIALISE DANS L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur Le Maire à lancer une consultation pour choisir un cabinet susceptible d'aider la commune à élaborer son Plan Local d'Urbanisme

Sollicite auprès du Conseil Général une subvention dans le cadre du volet A de l'aide aux études d'urbanisme.

URBANISME : ENGAGEMENT DE LA PROCEDURE DE REVISION EN VUE DE TRANSFORMER LE PLAN D'OCCUPATION DES SOLS EN PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de prescrire la révision du plan d'occupation des sols (POS) approuvé et sa transformation en plan local d'urbanisme (PLU) sur l'ensemble du territoire communal conformément aux articles L 123-1et suivants, R 123-1 et suivants du code de l'urbanisme.

Charge la commission « PLU et PADD » dont les membres ont été désignés lors de la séance du Conseil Municipal en date du 28 mai 2014 ainsi que les volontaires qui ne font pas partie de la commission de suivre l'étude du plan local d'urbanisme.

Certifie que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à l'étude du plan local d'urbanisme sont inscrits au budget.

AFFAIRES FINANCIERES : CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL – ATTRIBUTION D'INDEMNITES EXERCICE 2014

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil.

D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% pour l'année 2014 qui sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et sera attribuée à Madame NOWAK Catherine.

De délibérer annuellement sur le versement de cette indemnité.

AFFAIRES FINANCIERES : OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT EXERCICE 2015

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement, dans l'attente du vote du budget primitif 2015, de dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits inscrits en section d'investissement au budget 2014 pour un montant total de 957 669,00 €

AFFAIRES FINANCIERES : RENONCIATION à L'APPLICATION DES PENALITES DE RETARD

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renoncer à l'application des pénalités pour les entreprises tributaires des marchés lots de 1 à 10

Pour la réhabilitation d'un bâtiment du patrimoine communal en école maternelle et logement.

AFFAIRES FINANCIERES : INTEGRATION DES EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU BUDGET S.I.E.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'intégrer les excédents de fonctionnement et d'investissement constatés dans le budget communal suivant le mode de répartition défini par le Conseil Syndical du SIE de Montfort L'Amaury et les communes membres.

Recettes section de fonctionnement : 9082,75 €

Recettes section d'investissement : 74 944,09 €

RESEAU BIBLIOTHEQUE « AU FIL DES PAGES » INTEGRATION DE LA COMMUNE DE VICQ

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter l'intégration de la commune de VICQ au réseau des médiathèques « Au fil des Pages 78 » à compter du 1^{er} janvier 2015

APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DU SITERR

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport annuel établi par le Syndicat Intercommunal de Transport des Elèves de la région de Rambouillet.

Approuve le rapport annuel d'activités du SITERR pour l'exercice 2013.

URBANISME : LOCAUX ANNEXES PRES DE LA MAIRIE : AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE POUR DEPOSER LE PERMIS DE CONSTRUIRE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à déposer le permis de construire relatif à la construction des locaux annexes près de la Mairie.

URBANISME : DENOMINATION DE VOIES

Dans le cadre des travaux sur la zone artisanale de PAVY, il est demandé à l'assemblée délibérante de se prononcer sur la dénomination de ou des voies et sur le principe de numérotation.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de dénommer les voies nouvelles :

Route n° 1 : Rue de la Vallée Yart

Route n° 2 : Rue du Bois Malhais

Dit que les numéros sur voirie seront attribués par arrêté municipal ultérieurement.

AFFAIRES SCOLAIRES : FIXATION DU TAUX DE BASE DE L'INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS POUR L'ANNEE 2014

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de laisser le soin à Monsieur le Préfet des Yvelines de déterminer la revalorisation du taux de base de l'Indemnité Représentative du Logement 2014 due aux instituteurs et d'accepter la revalorisation qu'il fixera.

Dit que les crédits ont été prévus au budget primitif 2014.

DESIGNATION DE DEUX DELEGUES AU SEIN DU SYNDICAT INTEERREGIONAL DU LYCEE DE LA QUEUE LEZ YVELINES

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner :

Titulaire : Françoise Guichard

Suppléante : Annick Lenormand

C.C.C.Y. : APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT (COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le rapport de la CLECT pour l'année 2014.

ADHESION A L'AGENCE D'INGENIER'Y DEPARTEMENTALE 78

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer à l'Agence IngénierY Départementale et d'en approuver les statuts joints en annexe.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 2014

Les élèves de CM1 et de CM2 ont participé cette année à la commémoration du 11 novembre.

Voici les photos de cette cérémonie et le texte qu'ils ont écrit :



Pour préparer la cérémonie du 11 novembre, on s'est entraîné à chanter trois couplets de la Marseillaise et on a choisi des textes pris dans des lettres de poilus. On a aussi fait des recherches sur les poilus de Saint-Germain de la Grange morts pour la France. Pendant la cérémonie, il y a eu les discours officiels et des musiques, puis on a lu nos textes mais on avait le trac. On a fait la minute de silence avant de déposer les gerbes de fleurs au pied du monument. Puis on a chanté la Marseillaise avec les CM1 et serré la main aux porte-drapeaux

J'ai trouvé que c'était un bon geste de venir à cette commémoration et j'ai trouvé ça incroyable de voir des personnes qui avaient été à la guerre et impressionné de les rencontrer et leur serrer la main »

J'ai également apprécié les discours et trouvé cette cérémonie émouvante.

Nous avons aimé participer à ce moment solennel et sommes fiers de nous.

Les élèves de CM2

Les élèves de CM1 et de CM2 ont lu des extraits de lettres de soldats adressées à leur famille : Les voici :

- **JULIE :**

Tu ne saurais croire l'héroïsme de nos soldats. Au signal, les lieutenants s'élancent en criant « En avant ! A l'assaut ! Pour la France ! » et l'un d'eux entonne La Marseillaise. Derrière eux, toute la section. Quel élan, quel enthousiasme pour ces hommes qui savent pourtant qu'ils n'ont aucune chance.

- **CLEMENCE :**

Je considère que ma place est là où les risques sont les plus nombreux. De toute mon âme et de tout mon cœur, je suis décidé à servir la France le plus vaillamment possible.

- **FABIEN :**

On dort debout, à genoux, assis, accroupis et même couchés. On dort le jour ou la nuit, à midi ou le soir. On dort sur les chemins, dans les taillis, dans les tranchées, dans les arbres, dans la boue. On dort même sous la fusillade. Le silence, seul, réveille.

- **CAMILLE :**

Après 3 heures, je sens comme un doigt froid sur la chair. C'est l'eau qui pénètre. Manteau, veste, chandails, chemise ont été traversés. La nuit froide glace l'eau dont nous sommes revêtus. Je me baisse, je me couche au fond de la tranchée.

- **ANTHEA :**

Je viens de déjeuner, mais qu'est-ce qu'une demi-boule de pain pour une journée ! J'en ai mangé la moitié mais j'ai encore faim. Le froid aigüise terriblement l'appétit.

- **SVEN :**

Les lieutenants meurent, frappés à la tête. Les soldats tombent à leur tour impossible d'avancer. Les vivants se touchent et tentent d'amonceler de la terre devant leur tête pour se protéger des balles.

- **MAXIME :**

J'ai le cafard. Pourquoi tout ce massacre ? Est-ce la peine de faire attendre la mort si longtemps à tant de milliers de malheureux après les avoir privés de vie pendant des mois. Nous devenons des brutes. Je le sens chez les autres, je le sens chez moi. Je deviens indifférent.

SORTIES DE L'ASSOCIATION DE L'AGE D'OR

11 SEPTEMBRE 2014 : VISITE DU CENTRE DE TRI DU SIDOMPE ET DE LA CHAINE DE TRI POSTAL DE BOIS D'ARCY

Traitement des emballages ménagers recyclables. 40 % des objets mis dans les poubelles jaunes ne sont pas recyclables. (revues, vêtements, déchets électroniques, pots de fleurs en plastique, pots de produits laitiers, déchets verts etc ...)

Les ordures ménagères non recyclables permettent de générer de l'énergie (45000MKh) par an et de l'eau chaude qui permet de chauffer environ 4500 logements sur Plaisir.



Centre de tri du SIDOMPE : nous admirons les ordures !



Centre de tri postal de Bois d'Arcy en charge du courrier des Yvelines et de l'Eure et Loir

9 OCTOBRE 2014 : VISITE DE CHANTILLY

Un réel moment de découverte de notre histoire et de notre patrimoine.

Déjeuner à l'auberge du Vertugadin avec sa fameuse crème chantilly ensuite nous avons assisté au spectacle équestre Kallavisté dans les grandes écuries du château, spectacle accompagné par des chants corses.



PROCHAINES SORTIES DE L'AGE D'OR

Mercredi 21 janvier : Assemblée Générale

Vendredi 23 Janvier 2015 : Rendez-vous avec les stars

Vendredi 27 février 2015 : Holiday On Ice

Mercredi 11 mars 2015 : Bowling

Samedi 11 avril 2015 : Celtic Légends

Du 7 au 14 mai 2015 : la Crête et l'île de Santorin

Soirée Beaujolais avec l'AFAC

L'AFAC est désolée pour ceux qui n'étaient pas présents à sa soirée Beaujolais 2014. Par contre, les nombreux habitants de Saint-Germain de la Grange et des alentours qui y ont participé se sont bien amusés, ont bien mangé et un peu bu avec toute la modération qui se doit et aussi bien dansé, entraînés par le groupe musical Maïa.

Nous réorganiserons cette soirée en 2015



Un peu d'Histoire

HISTOIRE DE LA GRANGE AUX DIMES :

C'est l'origine du nom de Saint-Germain de la Grange : de Saint-Germain de la Grange aux dimes située au centre de notre village.

Simon IV de Neauphle le Château (Saint-Germain de la Grange appartenait à Neauphle-le-Château et placé sous l'autorité et l'administration des seigneurs de Châteron) attribua la dîme de Saint-Germain de la Grange à l'Abbaye de Vaux-le-Cernay en 1204.

Les granges aux dîmes étaient des locaux qui servaient à stocker les gerbes de céréales correspondant aux impôts : la DIME (un dixième de la récolte)

Les débiteurs de la dîme étaient les décimables et les bénéficiaires : les décimateurs.

La dîme ecclésiastique (les dîmes inféodées étaient possédées à titre de fiefs par des laïcs) était une redevance payée en nature principalement ou en argent qui grevait les produits du sol et des animaux dans le triple but d'assurer la subsistance des ministres du culte, l'entretien des églises et l'assistance des pauvres. Tout le monde était soumis à la dîme : le noble, le roturier, le protestant, le catholique.

Charlemagne avait ordonné le paiement de la dîme et réglementa la répartition par le Capitulaire de 801. Il fit trois parts égales pour les pasteurs, les fabriques(*) et les pauvres.

La perception se faisait de deux manières : ou bien le bénéficiaire s'occupait lui-même de la recouvrer ou bien (la majorité des cas) il la donnait à ferme moyennant un prix en argent (affermage des dîmes)

Pour la levée de la dîme il y avait deux principes : la dîme était quérable (c'était au décimateur ou au fermier de venir chercher dans les champs sans que le propriétaire eût à se déranger), ou elle se payait en nature.

La dîme fut supprimée par décret le 11 août 1789
Le 22 octobre 1793 (1^{er} brumaire an II) : tentatives de restauration de la dîme au XIX^{ème} siècle.

(*)*Fabrique : biens, revenus d'une église*

Isabel BONILLA

Habitante de Saint-Germain de la Grange

Membre du Club de l'Age d'Or

Etat civil

Ils se sont unis :

Nathalie LAVILLE et Vincent NAVEAU

le 8 Novembre 2014

Toutes nos condoléances aux familles de :

Julien KOSMALA décédé le 26 septembre 2014

Michel FREVILLE décédé le 3 décembre 2014

Bernard HAPPE décédé le 6 janvier 2015

ELECTIONS DEPARTEMENTALES LES 22 ET 29 MARS 2015

AVIS A ENQUETES PUBLIQUES

Une enquête publique sur le projet de SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) adopté en 2001 est entré en révision en 2011. Une enquête publique sur le projet révisé aura lieu du 26 janvier 2015 au 15 février 2015 dans les 66 communes concernées, dont la nôtre.

Transfert de la voie et des réseaux de l'Impasse Jeanne Moulin dans le domaine public communal. Enquête du 26 Janvier 2015 au 10 Février 2015. Permanence du Commissaire-Enquêteur le lundi 26 Janvier 2015 de 14h30 à 17h30 et le mardi 10 Février 2015 de 10h à 12h.

HORAIRES MAIRIE

Lundi / mercredi : 9h00/12h00 – 13h30/17h30

Mardi : 9h00/12h00

Vendredi : 13h30/17h30

Samedis ouverture entre 9h00 et 11h30 :

- 10 et 17 janvier
- 7 et 14 février
- 7 et 14 mars
- 4 et 11 avril

Vendredis ouverture jusqu'à 20h :

- 23 et 30 janvier
- 20 et 27 mars
- 17 avril

Végétaux : reprise des ramassages le 25 mars 2015 jusqu'au 2 décembre 2015

Ramassage des encombrants : mardi 10 mars et mardi 8 septembre 2015

**Journal consultable sur le Site de la Mairie
Saint-germain-de-la-grange.net**

A conserver